



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-030-2017-05

PUBLIÉ LE 29 MAI 2017

# Sommaire

## **Rectorat de l'académie de Versailles**

IDF-2017-05-17-006 - Arrêté- GIP (1 page)

Page 3

## **SGAR/DELEGATION REGIONALE AUX DROITS DES FEMMES**

IDF-2017-05-24-004 - Arrêté portant agrément de l'association Amicale du Nid pour la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle dans le département de l'Isère (2 pages)

Page 5

IDF-2017-05-24-003 - Arrêté portant agrément de l'association Amicale du Nid pour la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle dans le département de la Haute-Garonne (2 pages)

Page 8

IDF-2017-05-24-002 - Arrêté portant agrément de l'association Amicale du Nid pour la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle dans le département des Bouches-du-Rhône (2 pages)

Page 11

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2017-05-17-006

Arrêté- GIP

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES,  
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

**Rectorat**  
3, boulevard  
de Lesseps  
78017  
Versailles  
Cedex

Division  
De l'Enseignement  
Supérieur et de la  
Recherche

DESR-17-1024

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu l'article L. 211-9 du Code des juridictions financières,

Vu le décret n°2013-292 du 05 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public (GIP),

Vu le décret n°2012- 91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu l'arrêté n°2013241-0014 du recteur d'académie de Paris en date du 29 août 2013 portant création du GIP « Institut de Villebon-Georges Charpak »,

Vu l'avenant à la convention constitutive en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 adopté par le conseil d'administration du GIP « Institut Villebon-Georges Charpak » et approuvé le 20 décembre 2016 par l'assemblée générale de ce dernier,

Vu la délibération n°2016-23 du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure-Paris-Saclay en date du 09 décembre 2016 relative à l'adhésion au GIP « Institut Villebon-Georges Charpak »,

Vu la délibération n°CA /DGS/4.10.2016/10 du conseil d'administration en date du 04 octobre 2016 relative à la participation de l'université Evry Val d'Essonne,

Vu l'avis d'approbation de la convention constitutive du GIP « Institut Villebon-Georges Charpak » du contrôleur budgétaire régional d'Ile-de-France en date du 25 avril 2017,

**ARRETE**

Article 1 : L'avenant à la convention constitutive du GIP « Institut Villebon-Georges Charpak » est approuvé.

Article 2 : Le recteur de l'académie de Versailles, Chancelier des universités est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 17 mai 2017

Daniel FILATRE



# SGAR/DELEGATION REGIONALE AUX DROITS DES FEMMES

IDF-2017-05-24-004

Arrêté portant agrément de l'association Amicale du Nid  
pour la mise en œuvre du parcours de sortie de la  
prostitution et d'insertion sociale et professionnelle dans le  
département de l'Isère



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DE PARIS**

**ARRETE n°**

**Portant agrément de mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle**

Le Préfet des Hauts-de-Seine assurant l'intérim du Préfet de la région d'Ile-de-France  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 121-9 et R121-12-1 à R121-12-3 ;

Vu le code justice administrative ;

Vu le décret n° 2016-1467 du 28 octobre 2016 relatif au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle et à l'agrément des associations participant à son élaboration et à sa mise en œuvre ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2016 relatif à l'agrément des associations participant à l'élaboration et à la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;

Vu la demande d'agrément pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle, pour le département de l'Isère, signée par Madame Geneviève DUCHÉ, Présidente de l'association « Amicale du Nid », et déposée le 25 janvier 2017 ;

Considérant que cette association remplit les conditions réglementaires relatives à l'agrément pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'agrément prévu aux articles L.121-9 et R.121-12-1 du code de l'action sociale et des familles est délivré à l'association « Amicale du Nid », sise au 21 rue du Château d'Eau,

75 010 PARIS, pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle dans le département de l'Isère.

#### **Article 2**

L'agrément est accordé pour une durée de trois ans.

#### **Article 3**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, dans les autres cas, de sa publication, conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

#### **Article 4**

La directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture ([www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france)) et notifié à l'association mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>. Cet arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le **24 MAI 2017**

Pour le Préfet des Hauts-de-Seine assurant l'intérim du Préfet de la région d'Ile-de-France,  
et par délégation,  
Le Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France



**Yannick IMBERT**

# SGAR/DELEGATION REGIONALE AUX DROITS DES FEMMES

IDF-2017-05-24-003

Arrêté portant agrément de l'association Amicale du Nid  
pour la mise en œuvre du parcours de sortie de la  
prostitution et d'insertion sociale et professionnelle dans le  
département de la Haute-Garonne





**PRÉFET DE PARIS**

**ARRETE n°**  
**Portant agrément de mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle**

Le Préfet des Hauts-de-Seine assurant l'intérim du Préfet de la région d'Ile-de-France  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 121-9 et R121-12-1 à R121-12-3 ;

Vu le code justice administrative ;

Vu le décret n° 2016-1467 du 28 octobre 2016 relatif au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle et à l'agrément des associations participant à son élaboration et à sa mise en œuvre ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2016 relatif à l'agrément des associations participant à l'élaboration et à la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;

Vu la demande d'agrément pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle, pour le département de la Haute-Garonne, signée par Madame Geneviève DUCHÉ, Présidente de l'association « Amicale du Nid », et déposée le 25 janvier 2017 ;

Considérant que cette association remplit les conditions réglementaires relatives à l'agrément pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;

ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>**

L'agrément prévu aux articles L.121-9 et R.121-12-1 du code de l'action sociale et des familles est délivré à l'association « Amicale du Nid », sise au 21 rue du Château d'Eau,

75 010 PARIS, pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle dans le département de la Haute-Garonne.

#### **Article 2**

L'agrément est accordé pour une durée de trois ans.

#### **Article 3**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, dans les autres cas, de sa publication, conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

#### **Article 4**

La directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture ([www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france)) et notifié à l'association mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>. Cet arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le **24 MAI 2017**

Pour le Préfet des Hauts-de-Seine assurant l'intérim du Préfet de la région d'Ile-de-France,  
et par délégation,  
Le Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France



**Yannick IMBERT**

# SGAR/DELEGATION REGIONALE AUX DROITS DES FEMMES

IDF-2017-05-24-002

Arrêté portant agrément de l'association Amicale du Nid  
pour la mise en œuvre du parcours de sortie de la  
prostitution et d'insertion sociale et professionnelle dans le  
département des Bouches-du-Rhône



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

ARRETE n°  
Portant agrément de mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion  
sociale et professionnelle

Le Préfet des Hauts-de-Seine assurant l'intérim du Préfet de la région d'Ile-de-France  
Officier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 121-9 et R121-12-1 à R121-12-3 ;

Vu le code justice administrative ;

Vu le décret n° 2016-1467 du 28 octobre 2016 relatif au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle et à l'agrément des associations participant à son élaboration et à sa mise en œuvre ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2016 relatif à l'agrément des associations participant à l'élaboration et à la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;

Vu la demande d'agrément pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle, pour le département des Bouches-du-Rhône, signée par Madame Geneviève DUCHÉ, Présidente de l'association « Amicale du Nid », et déposée le 25 janvier 2017 ;

Considérant que cette association remplit les conditions réglementaires relatives à l'agrément pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;

ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>**

L'agrément prévu aux articles L.121-9 et R.121-12-1 du code de l'action sociale et des familles est délivré à l'association « Amicale du Nid », sise au 21 rue du Château d'Eau,

75 010 PARIS, pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle dans le département des Bouches-du-Rhône.

## Article 2

L'agrément est accordé pour une durée de trois ans.

## Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, dans les autres cas, de sa publication, conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

## Article 4

La directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture ([www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france)) et notifié à l'association mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>. Cet arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le **24 MAI 2017**

Pour le Préfet des Hauts-de-Seine assurant l'intérim du Préfet de la région d'Ile-de-France,  
et par délégation,  
Le Préfet, Secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France



**Yannick IMBERT**